



Règlement de la course



Article 1 : Organisation

La 7ème édition de « L'Agglocityrun74 » aura lieu le **dimanche 26 mars 2023**, au départ de la ville d'**Argonay** pour une arrivée sur la commune d'**Annecy-le-Vieux**. La course traversera respectivement les communes d'**Argonay, Pringy, Epagny- Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy et Annecy-le-Vieux**.

L'Agglocityrun74 est organisée par l'association "Vaness-Events" sous la tutelle de la commission départementale de Haute-Savoie des courses Hors stades 2023 (FFA).

Article 2 : Les courses

« **L'Agglocityrun74** » est une **course pédestre de 12,5 km**, avec un dénivelé négatif de ± 90 m (86+/-175) traversant **7 communes** de l'agglomération Annecienne. Les **3 premiers kilomètres** sont majoritairement descendants pour redevenir plat par la suite durant le reste du parcours. Le parcours alterne des parties de routes, de chemins en gravier et de sentiers. Attention ! Le lieu d'arrivée est différent du lieu de départ. Des navettes seront à mises à disposition des concurrents à l'arrivée de la course pour regagner le départ avant et après la course (inscription au préalable lors du retrait des dossards)

Départ de la course : Agglocityrun : **10h (Mairie d'Argonay)**

« **La Super-Agglo** » est une version longue de l'agglocityrun. Le parcours d'une distance de **16 km** traversera les communes d'Argonay, Pringy, Epagny-Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy et Annecy-le-Vieux.

Départ de la course : « **La Super-Agglo** » : **9h30 (Mairie d'Argonay)**

"**La Nordic Agglo**" est une marche nordique de **12,5 km** empruntant le même parcours que l'agglocityrun. Les participants se doivent de se munir de bâtons de marche si possible. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour informations un chronométrage sera effectué via une puce électronique mais ne permettra en aucun cas l'établissement d'un classement.

Départ de la course : « **La Nordic Agglo** » : **10h03 (Mairie d'Argonay)**

« **La Super Nordic Agglo** » : Marche nordique de **16 km** empruntant le même parcours que la Super-Agglo. Les participants se doivent de se munir de bâtons de marche si possible. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour information un chronométrage sera effectué via une puce électronique mais ne permettra en aucun cas l'établissement d'un classement.

Départ de la course : « **La Super Nordic Agglo** » : **10h03 (Mairie d'Argonay)**

Article 3 : Secours, Sécurité, Ravitaillement

- Les secours sont assurés par un organisme de secourisme agréé : La croix rouge.

- Ravitaillements : au **7,5^{ème} km, 11^{ème} km** (Super-Agglo) et à l'**arrivée**. Le parcours est balisé, fléché et les intersections des routes sont contrôlées par des signaleurs. Les concurrents doivent respecter le code de la route (principalement les passages piétons) ou suivre les consignes des commissaires de course placés sur le parcours.

Article 4 : Certificat Médical / Autorisation Parentale

Licenciés FFA à partir de la catégorie cadet (né(e) en 2007 et avant), hommes et femmes.

Attention, les cadets ne sont pas autorisés sur la course « super-Agglo de 16km »

Autres licences acceptées :

- Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Licence délivrée par la FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation ; FSGT : fédération sportive et gymnique du travail ; FPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne en cours de validité à la date de la manifestation.

La licence FFTRI n'est pas reconnu par la FFA, elle ne peut donc pas être accepté par notre organisation.

Autres licences : voir sur le site du comité départemental d'athlétisme de Savoie

Les non-licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.

L'organisateur se réserve le droit de remettre en cause l'authenticité des documents présentés.

Article 5 : Inscriptions et chronométrage

Inscriptions en ligne sur le site du chronométreur officiel de la course (www.L-chrono.com) ou sur le site internet de la course : www.vaness-events.fr (lien vers le site du chronométreur).

Attention ! Clôture des inscriptions en ligne le jeudi 23 mars 2023 inclus.
Après cette date, aucune inscription sur place

Nombre de participants limités à **1100 coureurs** toutes compétitions confondues.

450 sur l'agglocityrun74

450 sur la Super « agglo »

200 marcheurs (pas de classement- pas de certificat médical)

Inscription par bulletin papier au magasin 42km195 situé 5 rue président Favre à Annecy possible du Mercredi 1 février au **jeudi 23 Mars 19h**. Paiement en liquide ou par chèque à l'ordre de Vaness-Events. Le certificat médical ou une photocopie de la licence peut être joint avec le bulletin et/ou lors du retrait du dossard du vendredi 24 au dimanche 26 Mars à la mairie d'Argonay.

Article 6 : Assurance

Responsabilité civile : une garantie de responsabilité civile est souscrite par l'organisateur auprès d'un assureur agréé : **Maaf Annecy**

Cette garantie est étendue aux organisateurs, aux bénévoles et aux participants. Accidents individuels : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : Droit à l'image

De part son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation de photos dans le cadre de la promotion de l'événement.

Articles 8 : Annulation d'une inscription

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifié par un courrier recommandé adressé auprès du Comité d'Organisation.

Articles 9 : Annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 4 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Articles 10 : Retraits des dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer le **vendredi 24 de 14h à 19h et le samedi 25 Mars** de 10H à 19H. Le **dimanche 26 Mars** de 7h30 à 8h45 à la mairie d'Argonay.

Articles 11 : Tarifs

AGGLOCITYRUN 12,5 km :

18 €

Super Agglo 16 km :

20 €

Nordic'Agglo 12,5 km :

12 €

Super Nordic'Agglo 16km:

13 €

+ frais internet entre 1€ et 1,20€ selon le choix de la course.

Articles 12 : Classements et récompenses

- 3 classements seront établis à l'issue de la course. Un classement de type individuel (homme / femme) sur la base du classement général, un classement par catégories. Le premier de chaque catégorie sera récompensé.

Le club le plus représenté se verra également remettre un trophée

Un cadeau sera offert à l'ensemble des participants des différentes courses lors de la remise des dossards.

Articles 13 : Contrôle et modification

Le directeur de course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus seront tranchés par la Direction de course

Renseignements :

- Mail : Agglocityrun74@gmail.com
- Site internet : www.vaness-events.fr